

# Attestation de résidence d'un enfant de parents séparés

## ■ Résidence habituelle

## ■ Résidence retenue en garde alternée

L'attestation peut être complétée par un jugement, une convention notariale ou un accord à l'amiable.

Tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en *italique*.

### Enfant :

Nom : ..... Date de naissance :  /  /   
Prénom : ..... Sexe :  Féminin |  Masculin

### Responsables de l'enfant

Qualité : <input type="checkbox"/> Mère   <input type="checkbox"/> Père	Qualité : <input type="checkbox"/> Mère   <input type="checkbox"/> Père
Nom : .....	Nom : .....
Nom de naissance : .....	Nom de naissance : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
Code postal : <input type="text"/>	Code postal : <input type="text"/>
Ville : .....	Ville : .....
Tél du domicile : <input type="text"/>	Tél du domicile : <input type="text"/>
Tél portable personnel : <input type="text"/>	Tél portable personnel : <input type="text"/>
Courriel : .....@.....	Courriel : .....@.....

En cochant cette case, le parent chez lequel réside l'enfant, déclare sur l'honneur ne pas connaître le domicile de l'autre parent.

### Résidence retenue pour le choix de l'école

Les responsables de l'enfant attestent que la **résidence retenue pour le choix de l'école** est chez :

le père ou  la mère (cochez la case correspondante) dont l'adresse figure ci-dessus.

 S'agit-il d'une résidence alternée : oui  Non  (cochez la case correspondante)

 Ce choix est valable pour toute la scolarité de l'enfant, sauf signalement de changement de situation ou d'adresse porté à la connaissance du service des inscriptions et de la scolarité.

Strasbourg le  /  /

## Signature des deux parents

---

Représentant légal 1 (signature)

Représentant légale 2 (signature)

Dans l'hypothèse où vous n'avez pas pu recueillir la signature du second parent, veuillez en expliquer le motif : .....

.....  
.....  
.....

**Rappel :** en vertu de l'article 372-2 du Code Civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale.